



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 23 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois janvier, le conseil Municipal de la Commune de SAINT ANDRE DE CORCY, convoqué le 16 janvier, s'est réuni publiquement au lieu habituel de ses séances à la mairie, sous la présidence de M Jean-Pierre BARON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BARON, maire ; Mmes et MM LACROIX, LEFEVER, JULIAT, LIVENAI, OCTRUE, Adjoint ; MMES et MM LHUILLIER, GIRARD, BORROD, TRIBOLET, DELANGE, MATHIEU, FREDERICKX, COMBÉ, GRAIMPREY, RUYS, GUILLOT, REMLINGER, LOREAU. REMLINGER

POUVOIRS : Madame TOMATIS à Madame BORROD ; Monsieur BROUXEL à Monsieur le Maire ; Monsieur OZIL à Monsieur LEFEVER ; Monsieur ROSENBERG à madame REMLINGER.

ABSENTS: MME TOMATIS. MM BROUXEL, OZIL, ROSENBERG.

SECRETAIRE: Madame Joëlle TRIBOLET

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du 5 décembre 2016 : Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

I) AFFAIRES GENERALES

➤ **Compte-rendu des décisions municipales prises par Monsieur le Maire en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.**

- 2016-D016 : signature du contrat de mission de contrôleur technique pour l'extension de l'école maternelle pour un montant de 1 440.00 € HT.
- 2016-D017 : signature du contrat de mission de contrôleur technique pour les travaux de restructuration et d'extension de l'espace sportif de Sure pour un montant de 2 610.00 € HT.
- 2016-D018 : signature du MAPA pour les prestations de balayage mécanisé des voiries pour un montant de 6 480 € HT et 25.00 € HT/tonne pour le traitement des déchets avec la Société SUEZ SITA.
- 2016-D2019 : signature du MAPA pour la construction de 2 abris de jardins pour un montant de 3 936.00 € HT
- 2016-D020 : signature du MAPA pour l'assurance de la flotte automobile pour un montant de 5 333.00 € HT
- 2016-021 : signature du MAPA pour l'extension et l'aménagement de l'espace sportif de la Sure pour un montant de 183 445.67 € HT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas exercé son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

- Parcelle AN 55, 285, 289, 294 524 rue de la Platière : appartement de 65.37 m² et une place de garage
- Parcelle AN 275 de 190 m² place de la Croix Blanche : appartement de 57.09 m²
- Parcelle AN 277 les Millières de 1 000 m²

➤ **SIEA : débat sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes** : Monsieur le Maire indique que la Chambre Régionale des Comptes a transmis son rapport d'observations définitives sur la gestion du SIEA au cours des exercices 2009 à 2014, le 20 octobre 2016. Conformément aux dispositions de l'article L 243-7 du code des Juridictions Financières, ce rapport d'observations doit être présenté au conseil municipal et doit faire l'objet d'un débat.

Monsieur le Maire donne connaissance des différents points et des réponses du SIEA.

Le Conseil municipal donne acte de la présentation du rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion du SIEA au cours des exercices 2009 à 2014.

II) FINANCES

➤ **Emprunt pour la requalification du centre bourg** : Monsieur LEFEVER, adjoint délégué aux finances rappelle que cet emprunt était inscrit au BP 2016. Il indique avoir consulté 4 établissements bancaires : la Banque Populaire qui n'a pas souhaité répondre, le Crédit Agricole, la Caisse d'Epargne et la Caisse des Dépôts. Il présente les différentes propositions et propose de retenir celle du Crédit Agricole mutuel Centre Est dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant du capital emprunté : 500 000 €
- Durée d'amortissement : 20 années
- Taux d'intérêts : 1.60 %
- Frais de dossier : 500 €
- Périodicité : annuelle avec première échéance rapprochée
- Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est un emprunt de 500 000 € pour financer les travaux d'investissement de requalification du centre bourg aux conditions définies ci-dessus et autorise Monsieur le maire à signer le contrat de prêt à intervenir.

➤ **Parking Atelier 208 : demande de subvention au titre de la Réserve Parlementaire** : Monsieur LEFEVER, adjoint délégué aux finances présente le projet d'un montant de 347 275 € HT et indique qu'il est susceptible d'être subventionné au titre de la Réserve Parlementaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite de Monsieur Charles de la Verpillière, député, une subvention de 8 000 € au titre de la Réserve Parlementaire et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

➤ **Autorisation d'ouverture de crédit d'investissements avant le vote du budget 2017** : Monsieur LEFEVER, adjoint délégué aux finances rappelle que, conformément à l'article L 612-1 au code général des collectivités territoriales, l'exécutif d'une collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Afin de permettre l'acquisition d'une auto-laveuse autoportée, modèle d'exposition, avant le vote du budget, il est proposé d'ouvrir les crédits suivants : Chapitre 21 - article 2188 : 7 500 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

III) ASSAINISSEMENT

➤ Service public de l'assainissement collectif - choix du délégataire : Monsieur le maire rappelle que suite à la consultation lancée pour le choix du prochain délégataire du service public de l'assainissement collectif, 5 entreprises se sont portées candidates : BERTRAND SAS, VEOLIA, CHOLTON, SAUR et SUEZ. Seule la société SUEZ a présenté une offre.

Considérant que la société SUEZ présente toutes les garanties professionnelles techniques requises, la capacité à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public ainsi que toutes les garanties financières pour assurer ses engagements sur la durée du contrat fixée à 12 ans, le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer le contrat et ses annexes.

Le contrat prendra effet au 1^{er} octobre 2017 pour se terminer le 30 septembre 2029 aux conditions suivantes :

Tarifs de base valeur 1 ^{er} octobre 2017		
<u>Part fixe :</u>	<u>Part proportionnelle :</u>	<u>Redevance pluviale :</u>
28,00 € HT / an / abonné	0,7000 € HT / m ³	4 500 € HT / an

IV) INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

➤ Monsieur le maire rappelle que le recensement de la population a débuté le 19 janvier et s'achèvera le 18 février 2017.

➤ Monsieur le Maire indique que les élections à la nouvelle communauté de communes de la Dombes se sont déroulées le 11 janvier. Monsieur GIRER a été élu président. Madame LACROIX a été élue vice-présidente à l'action sociale.

Il indique que :

- les travaux du centre bourg viennent de commencer par la rue de la Platière.
- Le préau pour l'école maternelle est commandé. Son installation est prévue pour début mars.

➤ Madame TRIBOLET fait part à l'Assemblée des difficultés rencontrées par certaines personnes âgées pour prendre rendez-vous auprès des médecins à la maison médicale, la prise de rendez-vous se faisant uniquement par internet.

Madame REMLINGER indique que le système d'interphone côté ostéopathes n'est pas facile d'utilisation.

➤ Monsieur JULIAT indique que les travaux pour l'aménagement de l'espace sportif de la Sure ont débuté et que la mezzanine est installée.

Concernant les jardins ouvriers, les derniers abris devraient être posés dans le courant de la semaine.

➤ Madame LACROIX revient sur les élections de la nouvelle communauté de communes qui regroupe dorénavant 36 communes et comprend 60 conseillers communautaires. Elle précise que les commissions seront ouvertes aux élus qui le souhaiteront, même s'ils ne sont pas conseillers communautaires.

➤ Monsieur LIVENAIS indique que la société Balland a commencé la réalisation du parcours santé à Favrot. Les travaux devraient s'achever en avril.

➤ Monsieur MATHIEU signale qu'avec la mise en place des barrières aux Millières se pose le problème d'accessibilité pour les ambulances et les pompiers.

➤ Madame GRAIMPREY fait remonter le problème d'accès que rencontrent les pompiers dans certains bâtiments collectifs.

➤ Monsieur LHUILLIER parle de la réflexion à avoir sur le sens unique rue des Millières.

➤ Madame REMLINGER demande si la fibre est prévue sur la commune. Monsieur le Maire répond que rien n'est prévu pour l'instant. Le SIEA l'a installé dans la Zone Industrielle. Madame REMLINGER souhaite savoir s'il est prévu d'installer des bornes de recharges pour les véhicules électriques dans le cadre des travaux du centre bourg. Monsieur le Maire répond que cela n'a pas été envisagé mais que le projet Intermarché le prévoit. La cour d'appel administrative de Lyon devrait se prononcer sur le dossier Intermarché courant février.

Elle indique avoir entendu parler d'une fuite de fuel au Favrot. Monsieur LIVENAIS répond qu'une cuve de fuel d'un particulier a effectivement fuit. SUEZ, gestionnaire du réseau d'assainissement est intervenu et a fait réaliser un passage caméra et un curage des réseaux. Pas de risque de pollution à ce jour .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 45 heures

La Secrétaire de Séance,
Joëlle TRIBOLET

Le Maire,
Jean-Pierre BARON

Saint André de Corcy